RÉSIDENCE ACCUEIL

Savigny-Le-Temple, Seine-Et-Marne (77)

La résidence accueil **Ros'Alve** se situe à Savigny-le-Temple, commune particulièrement **engagée pour la cause du handicap**. Ce dispositif encore récent fait partie du patrimoine de SNL Prologues et est géré par l'association ALVE. L'accompagnement proposé repose sur la **proximité avec des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux** (ESSMS) voisins et sur **différents partenariats** prévus avec les acteurs de la psychiatrie.

PROPRIÉTAIRE : SNL - PROLOGUES
GESTIONNAIRE : ALVE

SOLIDARITÉS NOUVELLES LOGEMENT PROLOGUES

ALVE

A.L.V.E

L'association ALVE est une association médico-sociale **spécialisée dans le suivi et l'accompagnement des personnes faisant l'expérience de troubles psychiques.** Elle soutient les personnes dans l'exercice de leurs droits, dans le suivi de leur santé et dans leur projet d'habiter. Elle a été créée en 1991 par des proches aidants et par des professionnels de santé.

Son action se déploie aujourd'hui dans plusieurs départements français, dont **la Seine-Et-Marne et l'Essonne** (territoire de création de l'association) en Île-De-France. L'association gère plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux mais aussi **six résidences accueil dont deux en région francilienne.** Elle soutient ainsi l'accès et le maintien dans le logement avec à la fois des dispositifs de logement accompagné et des services d'accompagnement.

L'action de l'association repose sur les **principes d'autodétermination et d'autonomisation** des personnes dans leur accompagnement.

Affil

CONTEXTE, GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PROJET

La **résidence accueil Ros'Alve** est un projet qui a été conjointement initié par la municipalité - très engagée sur les questions de handicap - par l'association ALVE, par le bailleur social SNL Prologues, par le promoteur Nexity et par l'établissement public d'aménagement de Sénart.

FINANCEMENTS

Pour le projet immobilier : PLAI adapté, prêts bancaires, subventions de la Région, subventions du Département, subventions de la commune ainsi que de l'intercommunalité et dons.

Pour le fonctionnement : financement de l'Etat à hauteur de 19,50€ par jour et par résidant. Cette dotation est en vigueur pour l'ensemble des résidences accueil en France.

TYPE DE BÂTI, LOGEMENTS ET ENVIRONNEMENT

L'ensemble résidentiel a été livré neuf en 2024. Il est composé de **25 appartements**, tous sont des studios non meublés équipés d'une kitchenette, d'une salle de bain privative et d'un balcon. La résidence est située sur **une zone d'aménagement concerté** qui concentre plusieurs établissements médico-sociaux (maison d'accueil spécialisée - MAS, établissement d'accueil médicalisé - EAM, foyer d'accueil médicalisé - FAM) et dispositifs de logement accompagné (foyer jeunes travailleurs - FJT). Elle est implantée à proximité du RER D et est de ce fait très accessible.

ESPACES COMMUNS

Une **grande pièce de vie commune** (salon et cuisine ouverte, espace TV et bibliothèque) est accessible en permanence au rez-de-chaussée. Les résidants partagent également un **espace extérieur** composé d'une terrasse couverte et d'un jardin et ont également accès à une buanderie. Les professionnels partagent un grand bureau au rez-de-chaussée, utilisé pour les tâches administratives et pour recevoir les résidants.

PUBLIC ET ORIENTATION DES PERSONNES

Les publics sont orientés à hauteur de **80% par le SIAO** qui travaille en lien avec différents prescripteurs dont l'**Etat qui réserve 30% des places.** Pour les places restantes, l'association gère elle-même les orientations. La procédure d'admission une fois l'orientation faite prend la forme de différentes étapes : liste d'attente, rencontre avec l'équipe et entretiens, constitution du dossier administratif, passage en commission d'admission.

La **commission d'admission,** pilotée par l'association, est composée de l'équipe de proximité et d'une diversité de partenaires : *services de psychiatrie et CMP*, *SAVS ou SAMSAH*, UNAFAM et d'autres acteurs selon leur disponibilité (*SIAO*, *collectivités…*). La commission veille particulièrement à l'accueil d'un public diversifié pour maintenir un équilibre dans le peuplement de la résidence.

La résidence accueille un **public intergénérationnel** puisque ses habitants ont entre 26 et 60 ans. Les professionnels notent toutefois une tendance au rajeunissement du public. Les résidants sont en grande **majorité reconnus en situation de handicap par la MDPH** et l'allocation adultes handicapés est à ce titre leur source principale de revenus. Une petite **minorité seulement est en emploi** en milieu protégé. Comme pour la majorité des résidences accueil, **il y a une majorité d'hommes parmi les résidants.**

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

La dynamique de vie collective est **encore en développement** au moment de l'étude. Les professionnels de terrain essaient de se baser sur les **envies et les suggestions** des résidants pour organiser des événements partagés (repas à thème, atelier cuisine, activités sportives, sorties au musée…). Les animateurs sociaux essaient également de proposer des activités socio-éducatives qui préparent à l'autonomie, en travaillant par exemple sur la gestion du budget.

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

Les résidants sont encadrés par **deux professionnels de proximité employés à temps plein**. Ces derniers ont été recrutés en interne et ont de ce fait une **expérience préalable dans le médico-social** et l'accompagnement des publics ciblés par le dispositif. Ces deux **animateurs sociaux** (il s'agit de la terminologie utilisée par l'association) ont des parcours de formation différents, l'un ayant un diplôme d'éducateur spécialisé. Au moment de l'étude, l'équipe est complétée par un stagiaire présent à temps partiel, qui suit également une formation d'éducateur spécialisé. L'équipe est responsable de l'**entretien des partenariats avec l'extérieur** (CMP, mandataires judiciaires…), de l'**accompagnement individuel** des résidants dans le quotidien (démarches administratives, entretien du logement..) et de l'**animation de la vie collective**. Les professionnels sont présents sur des **horaires décalées** (9h-17h ; 12h-20h). La **cheffe de service** est ponctuellement présente pour étayer l'accompagnement proposé par l'équipe.

PARTENARIATS

AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

SAVS et SAMSAH : Au moment de l'étude, **cinq des résidants** sont suivis par un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de proximité. Le suivi est assuré par différents services, la résidence n'a pas un partenaire privilégié du fait du manque de places sur le territoire. Face à ce besoin, l'association souhaiterait à l'avenir développer des services d'accompagnement à domicile.

AVEC LA PSYCHIATRIE

La résidence est en partenariat avec l'**hôpital de Melun-Sénart** (*groupe hospitalier sud Île-De-France*) pour les suivis réguliers. Ce partenariat prend la forme d'**une convention** néanmoins non contraignante pour l'hôpital qui ne prend en charge qu'**une partie des résidants faute de moyens suffisants**. Le reste des résidants conserve de ce fait le suivi psychiatrique antérieur à leur entrée dans la résidence.

En cas d'hospitalisation d'un résidant, un partenariat est également prévu avec la **plateforme de réhabilitation psychologique** de ce même hôpital. Cette plateforme propose un accompagnement et un soutien **durant la période passée à l'hôpital** et accompagne également la **sortie d'hospitalisation**. Une fois la sortie passée, la plateforme poursuit le soutien à domicile avec une équipe mobile, le *service de prise en charge intensive dans le logement*. L'équipe mobile et la plateforme sont liées à la résidence accueil par une **convention formelle.**

AUTRES PARTENARIATS

Foyer de vie : La résidence entretient des liens forts avec la Maison du Gingko, un foyer de vie géré également par l'association ALVE et situé à proximité. Les professionnels collaborent régulièrement, par exemple en organisant des **activités communes ou en intervenant sur l'autre dispositif.** Par exemple, l'infirmière du foyer vient ponctuellement en renfort sur la résidence accueil selon les besoins.

Epicerie Solidaire : L'épicerie solidaire de Savigny-le-Temple constitue un partenaire de premier plan pour lutter contre la précarité alimentaire et soutenir l'autonomie budgétaire des habitants de la résidence. Le partenariat vise à faciliter l'accès à des produits alimentaires ainsi qu'à l'organisation d'ateliers de cuisine et d'activités conviviales.